

## Bulletin de vote pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2021

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Talents et Partage se tiendra à huis clos le 31 Mai à 10h00. Pour des raisons techniques et d'organisation, le vote des résolutions ne pourra pas être réalisé en séance. Pour faciliter l'expression des choix des adhérents nous vous proposons cette année le vote à distance<sup>1</sup>.

Vous avez donc la possibilité de :

- **Compléter ce formulaire** en cochant les cases concernées et signer le présent bulletin en nous le retournant :

- de préférence, scanné, par email à l'adresse [a.nanniot@talents-partage.org](mailto:a.nanniot@talents-partage.org)
- ou par voie postale : Talents & Partage – Tours Société Générale – 189, rue d'Aubervilliers – 75886 Paris Cedex 18

Le formulaire de vote par correspondance adressé à l'association ne pourra être pris en compte, pour le calcul du quorum, que s'il est reçu au plus tard le dimanche 30 mai 2021, veille de la réunion de l'assemblée, s'il est envoyé par courrier électronique, et au plus tard le jeudi 27 mai s'il est adressé par courrier postal.

- **Envoyer un email** à [a.nanniot@talents-partage.org](mailto:a.nanniot@talents-partage.org) en indiquant dans l'objet « **je donne pouvoir au président** » (qui émettra en votre nom un avis favorable à toutes les résolutions) au plus tard le 27 mai 2021.

Si cette Assemblée ne peut valablement délibérer faute de réunir le quorum requis pour l'Assemblée Générale Extraordinaire, les adhérents sont d'ores et déjà invités en seconde lecture, en Assemblée Générale, le Jeudi 17 juin à 9h30, à huis clos également.

		OUI	NON	ABSTENTION
<b>Résolution 1</b>	<b>Adoption de nouveaux statuts</b> L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration approuve les nouveaux statuts qui entreront en vigueur dès leur approbation.			
<b>Résolution 2</b>	<b>Pouvoirs pour formalités</b> L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité en cas de besoin.			

Vos nom et prénom

Date

Signature\*

\*Cliquer sur l'icône  en haut pour signer dans la case "signature" ou bien imprimer et signer puis scanner et envoyer par mail à l'adresse mail indiquée.

<sup>1</sup> Faculté donnée compte tenu des circonstances sanitaires exceptionnelles conformément à l'article 4 de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, à l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 et des décrets n°2020-418 du 10 avril 2020 et n°2020 - 925 du 29 juillet 2020 portant adaptation des règles de réunion et délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19. Notre Assemblée se tiendra donc hors la présence physique des adhérents.